

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du JEUDI 11 JUIN 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Jacques LELOUP Maire, le jeudi 11 Juin 2009 à 19H00

Étaient présents : Mr LELOUP Maire, Mme THOMAS, Melle POUILLON, Mrs LE MEUR, RICARD, Adjoint, Mmes CALLOL, FEUILLET, Melle LECONTE, Mrs BRAOUEZEC, LAMBERT, LANDRY, LENTZ, VOREPPE, RUMEAU.

Absent : Mr BONNAFI

Secrétaire de séance : Melle LECONTE Viviane

Après lecture de l'ordre du jour, le Conseil délibère en séance publique.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 19/03/09.

Demande de subvention pour le contrat triennal

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire vis-à-vis du Conseil Général les demandes de subvention concernant le contrat triennal de voirie pour : la requalification de la Place du 14 juillet, de son lavoir et la création d'un cheminement piétonnier le long du ru de Voisenon, la réfection des trottoirs et diverses créations dans le lotissement du Gué du Jard, la réfection des trottoirs dans le lotissement des Chaumières. Le début des travaux est prévu pour 2011.

Adhésion de la Commune de Coubert au SISEM

Vu la demande formulée par la Commune de Coubert de vouloir adhérer au Syndicat Intercommunal du secteur électrique de Melun (SISEM), après enquête réalisée par le SISEM, ce dernier a donné son accord pour l'adhésion de la Commune de Coubert sous réserve de l'acceptation de toutes les Communes adhérentes au SISEM dont la Commune de Voisenon. A l'unanimité le Conseil autorise la Commune de Coubert à adhérer au SISEM.

Mr le Maire remercie Monsieur QUERRIEN d'assister aux réunions du SISEM.

Convention avec le SISEM pour l'enfouissement des réseaux rue des Ecoles

Enfouissement du réseau France Télécom rue des Ecoles :

Le SISEM dans le cadre de ses attributions réalisera la pose des infrastructures fournies par l'opérateur, ce dernier réalisant le câblage et prenant à sa charge 51% des frais correspondants.

Total à la charge de la Commune : 26 721,42 €

Enfouissement des réseaux électriques basse tension :

Considérant le projet de convention dans lequel les travaux d'enfouissement des réseaux d'électrification basse tension estimés à un montant de 84 979,34 €HT par le SISEM, doivent faire l'objet d'une participation communale à hauteur de 5% soit 4 248,97 €

Enfouissement du réseau éclairage public rue des Ecoles :

Dans le cadre de l'opération de dissimulation esthétique des réseaux à réaliser rue des Ecoles, la Commune a informé le SISEM de son intention d'enfouir son réseau municipal d'éclairage public. En sa qualité de propriétaire final du dit réseau, la Commune accepte de reverser au SISEM l'intégralité des frais effectivement avancés par celui-ci dans le cadre de son marché de travaux. Total à la charge de la Commune : 91 965,48 €TTC

A l'unanimité le Conseil autorise Mr le Maire à signer les conventions.

Mr LE MEUR nous informe que les travaux débiteront le 6 juillet et cela pour une durée d'environ 4 mois. La route sera barrée de 7H00 à 17H00. Le ramassage des poubelles se fera entre 6H00 et 7H00 du matin aux jours habituels.

Il est demandé la création d'un sens giratoire provisoire dans le lotissement du Gué du Jard durant la période des travaux.

Devenir de la ZAC

Mr le Maire donne lecture des conclusions du Commissaire Enquêteur qui a émis un avis défavorable à la DUP pour les raisons suivantes :

Urbanisation de 16 hectares de très bonnes terres agricoles. Amputation de plusieurs exploitations agricoles locales, coût prohibitif d'enfouissement des lignes électriques, réseau routier saturé aux heures de pointe, nombreux locaux disponibles en zones d'activités de Melun, Vaux le Pénil proches et situés comme Voisenon dans la CAMVS.

A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de la décision du Commissaire Enquêteur.

Questions diverses :

➤ Mme THOMAS nous informe que l'imprimeur nous offre 4 pages en quadri couleurs pour le magazine devant paraître fin juin.

➤ Mr VOREPPE demande que soient installés au niveau de la plaine des jeux du Mille Club, des bancs.

➤ Mr le Maire l'informe qu'il a reçu une pétition concernant cet espace. Qu'une étude de réaménagement de ce lieu allait être faite. Qu'il est envisagé de réduire le terrain de foot.

➤ Mr RUMEAU nous informe que des plots sont descellés derrière les Etablissements Pedrazzini.

➤ Mr RICARD nous rappelle la fête de la musique le 20 juin. Que pour l'instant 3 groupes seront présents et qu'il est à la recherche d'un groupe français.

La séance est levée à 20H00

